



[b]changement de syndic avant fin mandat[/b]

Par **Lou K**, le **17/11/2010** à **09:22**

Bonjour,

Notre syndic ne fait pas grand-chose et aurait même détourné à son profit une partie d'un chèque versé par l'assurance lors d'un sinistre en ne faisant pas faire la totalité des travaux payés par ce chèque (en cours de vérification sur les comptes!)

De plus nous sommes dans l'année suivant la réception des communs et il ne fait pas au promoteur les relances ni les mises en demeure que nous exigeons (normal: il a été nommé par le promoteur la première fois) pour la levée de ces réserves.

En conséquence, peut-on changer de syndic en cours de mandat, pour quelles raisons et que est la procédure à suivre?

Merci à tous ceux qui connaissent des réponses éclairées.